



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, 16 Juin 2021

La Poste

Le rapport LAUNAY pose la question du financement d'un service public de proximité en opposition à l'utilisation des profits engendrés par le développement d'un service commercial

Voici en résumé la réponse du rapporteur « *Taxer les opérateurs de télécommunications et piocher directement dans le budget de l'Etat, donc des citoyens, pour combler le déficit du service universel de La Poste, **MAIS SURTOUT** ne pas toucher aux bénéfices des activités commerciales, notamment GEO-POST et LA BANQUE POSTALE (CNP inclus) qu'il faut continuer à développer. »*

PUIS, il agrémente son analyse en soulignant que La Poste est déjà un très bon élève pour la réduction des moyens et des effectifs en précisant « *Mais pour le futur, le financement de tout ou partie des déficits des missions de service public par la rentabilité des activités concurrentielles n'aurait pas de fondement cohérent ; cette attitude reviendrait à priver le groupe La Poste des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques que ses deux actionnaires ont validés. »*

Il convient tout de même que le **service universel postal** (les prestations de base, dont la levée et la distribution six jours sur sept), imposé par la loi, **est déficitaire depuis 2018** et il reprend, sans aucune critique, les chiffres communiqués par La Poste, soit à 1,32 milliard d'euros l'an dernier.

Et avant 2018, comment ont été utilisés les excédents dégagés par le service public ? La réponse est pourtant simple, à développer les services commerciaux !!!

L'adage est connu, mais toujours d'actualité
« Il faut nationaliser les pertes et privatiser les profits »

Et sur l'opération Mandarine, il précise que les dirigeants de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Commission de surveillance de la CDC sont d'ailleurs **très vigilants sur les modalités** de compensation, les 300 millions d'économie demandés en 2019 ont permis aux postiers de s'en rendre compte, il souligne que l'opération Mandarine n'a pas voca-

tion à combler les déficits des missions de service public. La CDC confirme qu'**elle s'est engagée pour accompagner le retournement du modèle économique de La Poste, pas pour compenser les pertes des missions de service public et du service universel postal en particulier.**

Ah bon ce n'était pas pour faire un pôle financier public !!!!

Un rapport qui donne toute pertinence à la politique qui dégrade les conditions de travail, compresse les rémunérations, précarise l'emploi et vient nous faire les poches pour compenser le service public ! Il est évident que nous ne pouvons l'accueillir à bras ouverts.

En conclusion, rien de neuf mais nous pouvons souligner le travail de lobbying de La Poste qui montre bien les limites de notre démocratie et le rôle des parlementaires qui n'ont qu'une oreille !!

Pour la CGT, il est évident que les missions de service public doivent être soutenues par l'État dans un concept républicain engageant la péréquation tarifaire et géographique sur des bases d'égalité, de liberté, de fraternité, de justice sociale et de solidarité.

Les questions que nous posons reposent sur la transparence, l'honnêteté, la bonne utilisation de notre patrimoine et du financement commun, OUI nous avons des questions sans réponses et nous ne céderons pas à la démagogie consistant à se servir de l'argent public pour développer les services commerciaux.

POUR RAPPEL, Monsieur LAUNAY ne demande pas de compte sur l'utilisation des excédents du service public avant 2018 !!! Et il se satisfait de la communication de La Poste après !!!

La CGT sans explications précises ne peut valider un rapport que La Poste aurait pu écrire.